



NATIONAL UGSEL

Rugby à 7 (règles du XIII)

Toutes catégories

13, 14 et 15 Mai 2019

NERAC (47)

UGSEL NATIONALE 277, rue St jacques 75240 PARIS cedex 05

Contact : g-berthelot@ugsel.org



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

ACCUEIL	Le lundi 13 Mai 2019 de 17h à 19h au stade municipal de Nérac. 1 rue du pin, 47600 Nérac Ou le mardi 14 mai, même adresse, de 8h00 à 9h00.
ORGANISATION - CONTACT	Comité ugsel 47 Directrice technique Mme TOUZET Stéphanie 06 81 77 41 35 Mail : ugsel47@orangre.fr / stephanie.touzet@aliceadsl.fr La rencontre se déroule au stade municipal de Nérac.
REPRESENTANT DU BUREAU NATIONAL	A définir
REPRESENTANT des JO	A définir
ENGAGEMENT	Inscription des équipes qualifiées sur U SPORT au plus tard le 12 Avril 2019 .
FRAIS D'ENGAGEMENT	11.50 euros par participants.
RESTAURATION	Restauration possible au collège Sainte Claire de Nérac. Diner du lundi soir et mardi soir : 9.50 euros Panier repas du mardi midi et mercredi midi : 6.10 euros (A retirer à l'accueil du site de la compétition à partir de 12h00) Les repas ou paniers repas sont à réserver sur le questionnaire.
HEBERGEMENT	Les hébergements sont à réserver <u>par vos soins</u> . vous est proposée. Une liste
NAVETTES	Pas de bus ni de navette sur place.
QUESTIONNAIRE	A renvoyer pour le vendredi 12 Avril 2019 accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'UGSEL 47) à : UGSEL 47 ZI La Boulbène, Rue Paul Sabatié 47300 VILLENEUVE SUR LOT
RECOMPENSES	Le mercredi 15/05 à partir de 12h00 au stade municipal de Nérac.
REMBOURSEMENT	En cas d'absence d'un ou plusieurs participants, seuls les frais d'engagement seront remboursés.
NOTE IMPORTANTE	Les accompagnateurs des participants (professeurs d'E.P.S, parents et autres) ainsi que les Chefs d'établissements sont directement responsables du comportement de leurs sélectionnés et de tous dégâts que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour, que ce soit dans les hébergements, le centre de restauration ou le lieu de compétition. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols éventuels.
PRIMES KILOMETRIQUES	La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet A/R ; référence Dicoroute)
TEMPS PASTORAL	Un temps pastoral sera donné par le Père LASBENE le mardi matin avant la compétition.
SOUVENIR	Un tee-shirt sera offert à chaque participant.
BUVETTE	Buvette sur place : boissons froides et chaudes, friandises.
ANIMATIONS	-Stand prévention dopage / addiction -Village prévention sécurité routière
RESEAUX SOCIAUX	L'évènement sera à suivre sur notre réseau social : facebook UGSEL 47.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

REGLEMENTS SPORTIFS	<p>Se référer aux règlements généraux et particuliers 2016 – 2020 en ligne sur le site de l’Ugsel Nationale. (www.ugsel.org)</p> <p>Tous les enseignants sont invités à consulter les règlements communs aux sports collectifs et les règlements spécifiques à leur activité.</p> <p>Règlement rugby à XIII en ligne sur le site de l’Ugsel Nationale.</p>
CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE	<p>Toute participation à une rencontre nationale implique l’acceptation de la Charte Ethique et Sportive.</p> <p>Il est fortement souhaité, par respect, que toutes les équipes engagées soient présentes jusqu’à la remise des récompenses le mercredi midi.</p>
LICENCES	<p>Présentation obligatoire lors de l’accueil de la rencontre.</p> <p>Cachet de l’établissement et signature du chef d’établissement doivent figurer sur la licence.</p> <p>En conformité avec l’article 9, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu’il soit professeur d’EPS ou personne participante à l’animation de l’association sportive, doit être titulaire d’une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité. il devra être en mesure de présenter la licence encadrement sur papier ou sur support numérique.</p>
ARBITRAGE	<p>Arbitrage assuré par des Jeunes Arbitres.</p> <p>Toutes les équipes doivent venir avec un jeune officiel capable d’arbitrer le niveau concerné.</p>
TENUE	<p>Maillots de l’établissement.</p>
VOL	<p>L’organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.</p>
PROCEDURE DISCIPLINAIRE et COMMISSION des RECLAMATIONS	<p>Les procédures font référence à l’article 29 des règlements généraux.</p> <p>Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l’arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l’équipe réclamante et en présence du capitaine ou du responsable de l’équipe adverse.</p> <p>Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d’arbitrage, c’est-à-dire une mauvaise interprétation par l’arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l’arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.</p> <p>Pour être recevable, une réclamation doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectuée verbalement auprès de l’arbitre, par le capitaine ou le responsable de l’équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée; - confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus. <p>Commission des réclamations: la commission disciplinaire et réglementaire comprend 3 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, ou de la CSN le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres et éventuellement deux personnes à désigner sur place.</p>

DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

- Lundi 13 Mai 2019

Accueil des établissements : stade municipal de Nérac, à partir de 17h.

Repas possible au collège Sainte Claire de Nérac : 19h

- Mardi 14 Mai 2019

Accueil des établissements arrivés le matin même au stade municipal de Nérac à 8h00.

Tirage au sort à 8h30.

Réunion des Jeunes Officiels : 9h00 (+ capitaines d'équipes, professeurs responsables)

Temps pastoral : 9h30

Tournoi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Repas possible au collège Sainte Claire de Nérac : 19h

- Mercredi 15 Mai 2019

Demi-finales / finales : 9h30

Remise des récompenses : 12h00

Fin du championnat : 13h00



UGSEL
Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org